



Vol dans un petit magasin

Par **lola23**, le **02/07/2016** à **18:21**

Bonjour,

Je n'ai que 13 ans et il y a 2/3 mois de cela j'étais avec mes deux copines et on a volé dans un petit magasin. Ensuite, comme des débiles on est allées au collège et on c'est changées (on a mis les vêtements volés). Du coup, la vendeuse est passée en voiture et elle a vu une d'entre nous.

J'ai reçu un message me disant de payer ce qu'on avait volé sauf que ma copine est partie en vacances et que je sais pas quand elle reviendra.

Puis la fille m'a dit que on doit rendre les vêtements et payer la somme de 60 € sinon elle ira à la gendarmerie.

Ma question est : est-ce que au bout de 3 mois elle aura le droit de porté plainte ?

Merci.

Par **janus2fr**, le **02/07/2016** à **19:09**

[citation]Ma question est: es que au bout de 3 mois elle aura le droit de porté plainte ???[/citation]

Bonjour,

Le vol est un délit, prescription 3 ans !

Par **Tisuisse**, le **03/07/2016** à **07:45**

Bonjour,

Oui, même après 3 mois, la patronne du magasin peut porter plainte et vous risquez d'avoir des problèmes avec la police ou la gendarmerie, et avec la justice. De plus, vous serez fichées et "défavorablement connues" par la justice, ce qui est une mauvaise chose pour la suite. Vos parents, dans ce cas, seront mis au courant car ils sont responsables de vous, cela risque de ne pas leur plaire.